

CONCOURS D'ENTREE  
en 1<sup>ère</sup> année du cycle de formation  
**d'ARCHITECTES**

SESSION 2018

**INSA de Strasbourg \* :**  
**pour le diplôme d'architecte INSA**

**Université Française d'Égypte (UFE) Le Caire \* :**  
**pour le diplôme d'établissement INSA de Strasbourg au Caire**

Partie à remplir par le candidat

**ATTENTION : l'orthographe des noms et prénom(s) doit être conforme à la pièce d'identité.**

Nom du candidat _____	Prénom _____
Date de naissance _____	Lieu de naissance _____
Département de naissance ( _____ )	Pays de naissance _____
Nationalité : _____	

Dossier à retourner à :

l'INSA de Strasbourg - Service scolarité  
24 boulevard de la Victoire – 67084 STRASBOURG CEDEX

Les candidats de l'UFE feront parvenir le dossier sous couvert de :

Randa A. MAHMOUD  
Coordinatrice INSA UFE

**CLOTÛRE DES INSCRIPTIONS : 20 FEVRIER 2018**

**CONCOURS D'ENTREE**  
**en 1<sup>ère</sup> année du cycle de formation**  
**d'ARCHITECTES**

**SESSION 2018**

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS**

Ecrire très lisiblement, en CARACTERES D'IMPRIMERIE. Pour les rubriques **4, 5, 6, 7 et 8** prendre connaissance des indications portées sur l'annexe 1.

1 - NOM (conforme à la pièce d'identité) \_\_\_\_\_

2 - NOM DE JEUNE FILLE (évent. conforme à la pièce d'identité) \_\_\_\_\_

3 - PRENOM (S) (conforme à la pièce d'identité) \_\_\_\_\_

4 - ADRESSE - N° \_\_\_\_\_ rue \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Localité \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ Portable \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_

**Tout dossier comportant une identité non conforme à la pièce d'identité jointe ne sera pas accepté.**

5 - CENTRE CHOISI POUR LES EPREUVES ECRITES

FRANCE

Vœu n° 1 : \_\_\_\_\_ Vœu n° 2 : \_\_\_\_\_

UFE au Caire

6 - LANGUE VIVANTE CHOISIE EN CAS D'ADMISSIBILITE \_\_\_\_\_

7 - BACCALAUREAT Série \_\_\_\_\_ Année d'obtention \_\_\_\_\_

N° INE :  (ne concerne que les candidats français)

Baccalauréat français  Baccalauréat étranger  Précisez : \_\_\_\_\_

8 - SCOLARITE ANTERIEURE (Indiquer la classe suivie, l'établissement, pour les CPGE préciser la voie : PCSI, MPSI, MP, PC...)

2015/2016 \_\_\_\_\_

2016/2017 \_\_\_\_\_

2017/2018 \_\_\_\_\_

Je m'inscris au concours : - pour la première fois  (1)

- pour la deuxième fois  (1)

(dans ce cas indiquer l'année de la première inscription \_\_\_\_\_)

à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce dossier  
et m'engage à acquitter les droits de candidature.

Signature du candidat

Signature des parents  
(si candidat mineur)

Date de clôture des inscriptions : **20 février 2018**

Date des épreuves : épreuves écrites : **lundi 9 avril 2018**

épreuves orales : **fin mai 2018**

(2 centres : l'INSA de Strasbourg et l'UFE au Caire)

## **PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER**

### **Pour les candidats résidant en France :**

- 1) **fiche** de renseignements
- 2) **photocopie de la carte d'identité** ou à défaut, **photocopie du passeport**
- 3) **attestation de recensement** ou **certificat** d'Appel de Préparation à la Défense (selon le cas)  
voir note sur le recensement, en annexe 2
- 4) **droits de candidature** :  
par arrêté en date du 20 janvier 2011, les droits de candidature sont fixés à : **95 €(quatre-vingt quinze euros)**

**les candidats bénéficiaires d'une bourse du gouvernement français** (bourse de l'enseignement supérieur, du CROUS ou de l'EGIDE) **sont exemptés du versement de ces droits.**

(joindre **une photocopie de la décision nominative d'attribution définitive** des bourses nationales)

Ces droits de candidatures sont payables par **chèque bancaire** ou **postal** établi à l'ordre de l'Agent Comptable de l'INSA de Strasbourg.

N.B. : La candidature n'est définitivement enregistrée qu'après paiement des droits de candidature. Le montant des droits de candidature est acquis définitivement, quel que soit le sort de la candidature.

### **Pour les candidats de l'UFE :**

- 1) **Fiche** de renseignements.
- 2) **Photocopie du passeport** ou à défaut, de la carte d'identité accompagnée d'une traduction en français, certifiée conforme.
- 3) **droits de candidature** :  
par arrêté en date du 20 janvier 2011, les droits de candidature sont fixés à : **95 €(quatre-vingt quinze euros)**

Les étudiants boursiers sont exonérés (le cas échéant, joindre **une photocopie de la décision nominative d'attribution définitive** de la bourse du gouvernement français).

Ces droits de candidatures seront collectés par l'Université française d'Égypte, bureau de la scolarité.

N.B. : la candidature n'est définitivement enregistrée qu'après paiement des droits de candidature. Le montant des droits de candidature est acquis définitivement, quel que soit le sort de la candidature.

**ADRESSE (rubrique 4)**

Indiquer l'adresse où doivent être envoyées les convocations et la correspondance (écrire lisiblement).

**CENTRE CHOISI POUR LES EPREUVES ECRITES (rubrique 5)**

Les candidats qui souhaitent passer les épreuves écrites en France choisissent, par ordre de préférence, 2 centres dans la liste suivante, mais aucune garantie ne peut être donnée sur l'ouverture de ces centres qui sera décidée en fonction du nombre de candidats inscrits.

LYON	ROUEN
PARIS	STRASBOURG
RENNES	TOULOUSE

Les candidats qui souhaitent passer les épreuves écrites en Egypte composeront au Caire.

**LANGUES (rubrique 6)**

Indiquer la langue vivante choisie en cas d'admissibilité :

- \* anglais
- \* allemand
- \* espagnol

**BACCALAUREAT (rubrique 7)**

**Pour les candidats français :**

**Numéro INE :** il s'agit de l'Identifiant National Etudiant (INE, IEN ou BEA) codé sur 11 caractères. Ce numéro figure sur le relevé de notes du baccalauréat.

**SCOLARITE ANTERIEURE (rubrique 8)**

Indiquer l'intitulé exact de la classe et de l'établissement fréquentés en 2015/2016, 2016/2017 et 2017/2018.

(pour les CPGE préciser la voie : PCSI, MPSI, MP, PC...)

**NB :****Candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique :**

Pour pouvoir bénéficier d'aménagements particuliers lors des épreuves, ils doivent signaler leur handicap lors de l'inscription. Les candidats concernés recevront les instructions relatives à la constitution du dossier.

Après avis du médecin habilité, une décision administrative fixera, le cas échéant, les dispositions particulières d'aménagement pour l'écrit et/ou pour l'oral.

**NE CONCERNE QUE LES CANDIDATS FRANÇAIS**

**DISPOSITIONS CONCERNANT LE SERVICE NATIONAL**

**RAPPEL :**

La loi concernant le service national précise que le recensement et la journée d'appel de préparation à la défense sont obligatoires pour les jeunes français.

	Année de naissance	DOCUMENTS A FOURNIR	
		Attestation de recensement	Certificat APD
<b>Garçons et filles</b> né(e)s à partir de :	1983	<b>OUI</b> à partir de 16 ans et 1 mois	<b>OUI</b> à partir de 18 ans et jusqu'à 25 ans

**Remarques :**

La présentation du certificat de participation à l'appel de préparation à la défense, ou tout document de la direction du service national attestant que vous êtes en règle avec les obligations du service national, confirme la déclaration de recensement. Dans ce cas le seul certificat APD suffit.

L'attestation de recensement est délivrée par la mairie de votre domicile.  
Le certificat APD est délivré par l'administration chargée du service national.

**PROGRAMME DU CONCOURS D'ENTREE**  
**en 1<sup>ère</sup> année du cycle de formation**  
**d'ARCHITECTES**

**A) Epreuves écrites**

1. Culture Scientifique

*1.1 Mathématiques*

L'épreuve de mathématiques a pour but de contrôler les connaissances et surtout les méthodes que l'étudiant (e) a assimilées à l'issue d'une année d'études scientifiques portant sur l'intersection des programmes de mathématiques des différentes classes de mathématiques supérieures.

Cette épreuve peut se présenter sous différentes formes. Soit sous forme d'un problème, soit sous forme d'exercices, soit enfin sous forme de « questions à choix multiples » (QCM). L'étudiant (e) doit pouvoir s'adapter à chacune des différentes formes d'épreuves, faire preuve de « bon sens » et maîtriser les méthodes rencontrées en année d'études supérieures scientifiques.

*1.2 Physique*

L'épreuve de physique porte sur l'intersection des programmes des classes de mathématiques supérieures. Elle consiste en des questions qualitatives qui testent l'étendue de la culture scientifique et le sens physique, et en des questions quantitatives. L'épreuve privilégie la compréhension et la connaissance des phénomènes et lois de la physique sans insister sur les formalismes de résolution des situations présentées. Elle peut prendre la forme d'un QCM, de questions qualitatives appelant des réponses brèves ou de petits exercices indépendants.

2. Expression

*2.1 Résumé de texte*

*Finalité de l'épreuve :*

Apprécier les possibilités du candidat au niveau de l'expression écrite (style et orthographe), de la compréhension du texte et des consignes (nombre de mots et de lignes exigés).

*Consistance de l'épreuve :*

Cette composition doit se suffire à elle-même, c'est-à-dire éviter de procéder par allusion ou renvoi ; elle doit être parfaitement claire pour quelqu'un qui n'aurait pas lu le texte original.

## 2.2 Illustration libre du texte de l'épreuve de résumé

Cette épreuve d'expression plastique s'appuie sur le texte étudié dans l'épreuve du résumé. Elle en constitue une illustration, libre quant au (x) contenu (s) à représenter et libre quant aux moyens utilisés (crayons noirs, de couleurs, feutres, peintures, etc...)

Il s'agit d'essayer d'évaluer les aptitudes du candidat indépendamment d'une éventuelle ou réelle compétence graphique.

Les qualités attendues sont :

- une pertinence du choix de la représentation par référence au texte,
- une sensibilité dans la compréhension et la représentation de l'espace,
- une cohérence dans l'organisation de l'image produite.

## **B) Epreuves orales**

### 1. Entretien

#### *Finalité de l'épreuve :*

percevoir les motivations du candidat, tester sa sensibilité, sa vivacité, sa curiosité, apprécier ses possibilités au niveau de l'expression, de l'argumentation, de la synthèse, de la cohérence.

#### *Consistance de l'épreuve :*

entretien avec un jury d'enseignants-professionnels :

- présentation du candidat et ses motivations,
- expression orale et/ou graphique (au tableau),
- commentaires de photographies de bâtiments ou d'éléments d'architecture

(l'épreuve ne nécessite la présentation par le candidat d'aucun document extérieur et dans un soucis d'équité, aucun document extérieur ne pourra être pris en compte).

### 2. Langue vivante

L'épreuve de langue vivante (orale) comprend :

- l'explication d'un texte simple mis à la disposition du candidat par le jury avant l'épreuve
- une conversation sur ce texte

**CONCOURS D'ENTREE**  
**en 1<sup>ère</sup> année du cycle de formation**  
**d'ARCHITECTES**

Les conditions d'admission en cycle de formation d'architectes de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg sont fixées par l'arrêté du 16 Avril 2004, modifié par l'arrêté du 3 août 2007.

Le concours comprend les épreuves suivantes :

Nature des épreuves	Durée	Coefficients
<b>A) Épreuves écrites</b>		
1° Culture scientifique :		
1.1 Mathématiques.....	2 h	2
1.2 Physique.....	2 h	2
2° Expression :		
2.1 Résumé de texte.....	2 h	2
2.2 Illustration libre du même texte.....	2 h	2
Total.....		8
<b>B) Épreuves orales</b>		
1° Entretien.....	30 min	6
2° Langue vivante (1) .....	40 min	2
	<small>(20 min de préparation + 20 min d'entretien)</small>	
Total.....		<u>8</u>

(1) anglais, allemand, espagnol.

Chaque épreuve est notée de 0 à 20.

Au vu des résultats des épreuves écrites le jury dresse la liste des candidats autorisés à se présenter aux épreuves orales.

A l'issue des épreuves orales le jury établit, par ordre de mérite, la liste des candidats classés qu'il propose pour l'admission définitive.

Les candidats sont informés de la décision prise à leur égard. Les candidats admis doivent faire connaître leur acceptation ou leur refus dans le délai qui leur est imparti à cet effet.